

Vienne, le 4 décembre 2025

## **VdF – L'association des joueurs soutient le recours collectif « Justice for Players »**

**Le football européen connaît actuellement une évolution juridique d'une portée considérable qui touche environ 10 000 joueurs autrichiens. L'initiative Justice for Players (JfP) est à l'origine d'un mouvement européen qui vise à renforcer les droits des joueurs et à obtenir une compensation équitable pour les préjudices financiers subis.**

Après que les syndicats français, néerlandais et belge des joueurs se soient déjà ralliés à cette initiative, la VdF – L'association des joueurs (seul syndicat internationalement représentatif des joueurs en Autriche) soutient désormais également le recours collectif contre la FIFA dans le cadre d'un partenariat officiel et d'une coopération avec JfP. Jean-Louis Dupont, avocat Bosman et architecte juridique du jugement révolutionnaire Bosman, n'est autre que le conseiller aux côtés de JfP et l'interlocuteur de la VdF. L'objectif est d'informer de manière exhaustive les joueurs en Autriche et de leur permettre d'accéder facilement à la procédure.

Mais de quoi s'agit-il exactement ? En octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt fondamental dans l'affaire *Lassana Diarra*. Certaines règles de transfert de la FIFA ont été déclarées illégales, car elles limitaient la liberté professionnelle et l'évolution salariale des joueurs. Sont concernés tous les joueurs professionnels et semi-professionnels qui ont été sous contrat dans un État membre de l'UE ou au Royaume-Uni entre 2002 et aujourd'hui, indépendamment de leur sexe ou de leur nationalité.

Selon une analyse économique réalisée par Compass Lexecon, ces règles ont entraîné une déflation systématique des revenus de 8 % en moyenne sur l'ensemble des salaires, majorée des intérêts de retard. Si le recours collectif aboutit, les joueurs et joueuses participants pourront obtenir un remboursement pour le préjudice financier subi. La participation des joueurs et joueuses est anonyme et gratuite.

En outre, le recours collectif vise à inciter la FIFA à adopter les réformes du système de transfert exigées par le droit européen et à impliquer les syndicats de joueurs dans ce processus.

**Gernot Baumgartner, président de la VdF :** « Nous recommandons à tous les joueurs concernés de nous contacter et de se joindre à l'action collective. En tant que partenaire national et soutien de JfP, nous permettons à tous les joueurs d'accéder facilement à la procédure. »

**Lucia Melcherts, présidente de Justice for Players :** « La décision de la VdF de soutenir l'action collective de Justice for Players est une nouvelle étape importante pour garantir que les droits des footballeurs professionnels soient respectés conformément au droit européen. Les salaires des joueurs en Autriche, comme dans l'ensemble de l'UE et au Royaume-Uni, sont affectés par les règles de transfert illégales de la FIFA, comme l'a confirmé la Cour de justice européenne. Avec notre action en justice, nous voulons non seulement garantir une compensation financière aux joueurs pour leurs pertes de revenus, mais aussi obtenir une réforme durable des règles. »

Pour JfP, la VdF était le partenaire idéal pour l'Autriche en raison de sa longue histoire, de sa grande représentativité et du fait qu'elle est le membre autrichien de FIFPRO Europe, l'organisation européenne de joueurs reconnue par la Commission européenne qui représente les joueurs professionnels dans le dialogue social européen.

Avec le soutien de la VdF, après celui de l'UNFP, de la VVCS et de United Athletes, le mouvement en faveur d'un cadre transparent, équitable et légal, plus juste pour les joueurs, continue de prendre de l'ampleur dans toute l'Europe.

Nous encourageons tous les joueurs ayant joué pour un club de l'UE ou du Royaume-Uni depuis 2002 à se rendre sur le site [www.justiceforplayers.com](http://www.justiceforplayers.com) afin de se joindre à l'action en justice et de contribuer à la mise en place d'un système plus équitable qui profitera à l'ensemble du sport.

#### À propos de « Justice for Players »

Justice for Players a été fondée pour représenter les intérêts des footballeurs professionnels dans toute l'Europe. Le conseil d'administration est composé de trois membres : Lucia Melcherts, Dolf Segaar et Franco Baldini. Lucia Melcherts est présidente de la Stichting Massaschade & Consument (Fondation pour les dommages collectifs et les consommateurs) depuis 2021. Elle est également conseillère technique coordinatrice au ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité. Dolf Segaar a fondé en juillet 2021 son propre cabinet d'avocats, Segaar Law, spécialisé dans la gouvernance et les litiges, avec un accent particulier sur le droit du sport. Franco Baldini est un ancien footballeur professionnel et agent qui a occupé pendant plus de 20 ans divers postes de direction au sein de clubs et d'organisations internationaux de premier plan, notamment l'AS Roma, le Real Madrid, Tottenham Hotspur et l'équipe nationale anglaise. Il dirige actuellement sa propre société de conseil, IC20 Ltd.

### À propos de Finch

Finch Dispute Resolution est un cabinet d'avocats néerlandais indépendant spécialisé dans le contentieux, fondé en 2022. Basé à Utrecht, il compte une équipe d'environ 18 avocats spécialisés dans le contentieux et 5 associés. Le cabinet traite des affaires commerciales, financières et des recours collectifs aux Pays-Bas et à l'étranger. Finch est impliqué dans plusieurs recours collectifs de grande envergure, notamment contre Booking.com, AbbVie, Tata Steel, Royal Dutch Philips et ING Group.

<https://finch.nl>

### À propos de Dupont-Hissel

Jean-Louis Dupont et Martin Hissel sont des spécialistes du droit européen, en particulier dans le domaine du sport. Ensemble, ils ont défendu des centaines d'affaires et représenté tous les acteurs du secteur du sport professionnel devant la CJUE, la Commission européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités nationales de concurrence, les tribunaux nationaux, les tribunaux d'arbitrage internationaux (y compris le TAS) et nationaux, ainsi que les instances judiciaires internes des fédérations sportives nationales et internationales. Ils ont notamment dirigé et co-géré des affaires qui ont abouti à des arrêts historiques

de la CJUE en matière de gouvernance du sport dans l'UE et au-delà : Bosman (1995), Meca-Medina (2006), Royal Antwerp FC (2023), European Super League (2023), Lassana Diarra (2024) et RFC Seraing (2025).

[www.Dupont-Hissel.com](http://www.Dupont-Hissel.com)